

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 5 octobre 2022**  
**COMPTE RENDU PRESSE**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Etaient présents :

**Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON** *procuration à Stéphanie MAUBÉ, Joëlle GUILLE, Antoine LEGOUBEY, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Agnès VALÈRE, Anne-Marie SAINT* *procuration à Patrick GROSS, Liliane FRÉRET, Martine AUDRAIN, Lionel LE BERRE, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Éric LALANDE, Jeannine LECHEVALLIER, Hervé de VANSSAY, Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND*

Excusé : **Arnaud DUTOT**

Absent : **Jonathan WAGNER,**

**Patrick GROSS** est désigné secrétaire de séance.

**Adoption du procès-verbal du 30 août 2022**

Adopté par un vote à main levée, 20 voix pour et une abstention.

**Attribution des marchés pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente d'Angoville sur Ay**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation en procédure adaptée a été organisée pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente d'Angoville sur Ay.

La publicité a été diffusée sur la plate-forme marchespublicsmanche de Manche Numérique ainsi que dans le journal d'annonces légales Ouest France du 22 juin 2022 et La Manche Libre du 22 juin 2022.

La date limite de remise des offres a été fixée au 29 juillet 2022 à 17 heures 00.

Les prestations sont réparties en 11 lots définis comme suit :

- Lot n°1.: DEMOLITION
- Lot n°2.: TERRASSEMENT - VRD
- Lot n°3.: MACONNERIE
- Lot n°4.: CHARPENTE BOIS
- Lot n°5.: COUVERTURE
- Lot n°6.: MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM
- Lot n°7.: PLAQUES DE PLATRE - MENUISERIE INTERIEURE - FAUX PLAFOND
- Lot n°8.: CARRELAGE - FAÏENCE
- Lot n°9.: ELECTRICITE – CHAUFFAGE - VENTILATION
- Lot n°10.: PLOMBERIE - SANITAIRE
- Lot n°11.: PEINTURE

Les offres ont été ouvertes et analysées en fonction des critères suivants :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 40 % ;
2. Critère qualifications et expérience du personnel assigné à l'exécution des prestations objet du marché, références équivalentes par nature ou par montant pondéré à 35 %
3. Description du mode opération pour l'exécution des travaux pondéré à 25 %

Lot 1 – Démolition : déclaré infructueux

Aucune offre reçue n'ayant été déposée une nouvelle consultation a été lancée le 11 août 2022 sur la plate-forme marchéspublicsmanche avec insertion dans les annonces légales de MEDIALEX le 17 août 2022

Quatre offres ont été reçues avant la date limite fixée au 12 septembre 14 h.

Nom entreprise	Prix Montant € HT	Note économique	Note technique	Note totale En points sur 100	Classement
HNTP	40 794.00	40.00	42.00	82.00	1
ETP OLIVE	43 500.00	37.50	42.00	79.50	2
OUEST AMIANTE	58 679.00	27.80	42.00	69.80	3
DUVAL/AB DESAMIANTAGE	81 163.00	20.10	42.00	62.10	4

La commission demande qu'une confirmation de la prise des diagnostics amiante et plomb par OUV6. Les prises en compte ont été confirmées par OUV7.

Lot 2 – Terrassement – VRD

Nom entreprise	Prix Montant € HT	Note économique	Note technique	Note totale En points sur 100	Classement
OUEST TERRASSEMENT	86 897.50	40	42.00	82.00	1
TP EUDE	104 304.10	33.3	42.00	75.30	2

Lors de sa réunion en date du 13 septembre 2022 la Commission d'Appel d'Offres a demandé que les besoins soient revus et qu'une procédure soit relancée ensuite.

Lot 3 – Maçonnerie

Nom entreprise	Prix Montant € HT	Note économique	Note technique	Note totale En points sur 100	Classement
FAUTRAT BTP	97 093.60	40.00	42.00	82.00	1
GODEFROY	103 281.08	37.60	42.00	79.60	2

DUVAL	212 465.27	34.50	42.00	76.50	3
-------	------------	-------	-------	-------	---

Lot 4 – Charpente bois

Nom entreprise	Prix Montant € HT	Note économique	Note technique	Note totale En points sur 100	Classement
LEPETIT Daniel	38 614.13	40.00	42.00	82.00	1
DALMONT	47 418.90	32.60	42.00	74.60	2

Lot 5 – couverture

Nom entreprise	Prix Montant € HT	Note économique	Note technique	Note totale En points sur 100	Classement
ENT Hubert MARIE	24 486.21	40.	42.00	82.00	1

Lot 6 – Menuiseries extérieures

Nom entreprise	Prix Montant € HT	Note économique	Note technique	Note totale En points sur 100	Classement
LEPETIT MICHEL	44 290.42	40.0.	42.00	82.00	1
LEPRETRE	45 888.00	38.60	42.00	80.60	2
ASC ROBINE	46 003.00	38.50	42.00	80.50	3

La commission a demandé que les devis soient confirmés avec le retrait du pare-soleil.

Nom entreprise	Prix Montant € HT	Note économique	Note technique	Note totale En points sur 100	Classement
LEPETIT MICHEL	31 008.17	40.0.	42.00	82.00	1
LEPRETRE	35019.00	35.40	42.00	77.40	3
ASC ROBINE	33 187.00	37.40	42.00	79.40	2

Lot 7 – Menuiseries intérieures

Nom entreprise	Prix Montant € HT	Note économique	Note technique	Note totale En points sur 100	Classement
LEPRETRE	40 171.16	40.0.	42.00	82.00	1

ORQUIN	50 999.99	31.50	42.00	73.50	2
MARC SA	74 623.00	21.50	42.00	63.50	3

#### Lot 8 – Carrelage - Faïence

Nom entreprise	Prix Montant € HT	Note économique	Note technique	Note totale En points sur 100	Classement
CMC	30 366.36	40.0.	42.00	82.00	1
GODEFROY	30 922.80	39.30	42.00	81.30	2
BELLOIR	32 945.53	36.90	42.00	78.90	3

#### Lot 9 – Electricité – Chauffage - ventilation

Nom entreprise	Prix Montant € HT	Note économique	Note technique	Note totale En points sur 100	Classement
BILLARD ENERGIES	22 057.47	40.00	42.00	82.00	1
VELEC SERVICES	24 568.00	35.90	42.00	77.90	2
BLIN- LEMONNIER	24 722.30	35.70	42.00	77.70	3
LEPELLEY	27 159.00	32.50	42.00	74.50	4

#### Lot 10 – Plomberie Sanitaires

Nom entreprise	Prix Montant € HT	Note économique	Note technique	Note totale En points sur 100	Classement
CAROLINE BRETON	9 986.96	40.00	42.00	82.00	1
BLIN- LEMONNIER	10 823.81	36.90	42.00	78.90	2

#### Lot 11 – Peinture

Nom entreprise	Prix Montant € HT	Note économique	Note technique	Note totale En points sur 100	Classement
PPC	9 844.17	40.00	42.00	82.00	1
LEBOUVIER	9 986.30	39.40	42.00	81.40	2
RD PEINTURE	10 317.44	38.20	42.00	80.20	3

BOURGET MARQUE	10 665.32	36.900	42.00	78.90	4
-------------------	-----------	--------	-------	-------	---

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion en date du 13 septembre 2022 ;

- a déclaré infructueux le lot 2 VRD et demandé que les besoins soient revus avant de lancer une nouvelle consultation ;
- a retenu les entreprises suivantes :
- pour le lot 1 - Démolition : l'entreprise HNTTP pour un montant de 40 794.00 € HT
- pour le lot 3 - Maçonnerie : l'entreprise FAUTRAT BTP pour un montant de 97 093.60 € HT
- pour le lot 4 – Charpente bois : l'entreprise LEPETIT Daniel pour un montant de 38 614.13 € HT
- pour le lot 5 - Couverture : l'entreprise Hubert MARIE pour un montant de 24 486.21 € HT
- pour le lot 6 -Menuiserie extérieure : l'entreprise LEPETIT Michel pour un montant de 31 008.17 € HT
- pour le lot 7 – Menuiserie intérieure : l'entreprise LEPRETRE pour un montant de 40 171.16 € HT
- pour le lot 8 – Carrelage- faïence: l'entreprise CMC pour un montant de 30 366.36 € HT
- pour le lot 9 – Electricité : l'entreprise BILLARD ENERGIE pour un montant de 29 853.10 € HT
- pour le lot 10 – Plomberie - sanitaires: l'entreprise BRETON Caroline pour un montant de 9 986.96 € HT
- pour le lot 11 – Peinture : l'entreprise PPC pour un montant de 9 844.17 € HT

Le Conseil Municipal est invité à :

- entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer les travaux pour les lots 1 à 11 pour les montants cités ci-dessus à l'exception du lot n° 2; le montant des travaux attribués s'élève à 352 217.86 € HT .
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

### **Participation au SDEM pour les travaux d'éclairage public rue des Planquettes**

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de desserte en éclairage public rue des Planquettes.

Il convient d'annuler la première convention n° 267124 validée par le Conseil Municipal le 9 janvier 2021 prévoyant les travaux d'effacement du réseau sans éclairage public pour la remplacer par une nouvelle convention prévoyant la totalité des travaux effacement de réseau et éclairage public.

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la totalité des travaux est de 98 500 € HT environ.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 34 200 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le plan de financement ;

- s'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal ;
- s'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- donner pouvoir à Madame la Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

### **Desserte en électricité du lotissement communal JOUAN**

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la desserte en électricité du lotissement communal JOUAN.

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité du lotissement communal, hors travaux de terrassements pris en charge par la commune de LESSAY, est de 57 200 € environ.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 27 600 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le plan de financement ;
- s'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal ;
- s'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- donner pouvoir à Madame la Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

### **Avenant au contrat CONVIVIO**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la part de CONVIVIO d'un courrier expliquant les difficultés économiques rencontrées ainsi qu'un avenant portant révision des tarifs des repas livrés au restaurant scolaire.

Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 sont les suivants :

Frais fixes :	1 568.4840 € HT soit 1654.7506 € TTC
Déjeuner élémentaire	1.9932 € HT soit 2.1028 € TTC
Déjeuner maternelle	1.8731 € HT soit 1.9761 € TTC

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'avenant proposé instaurant la nouvelle tarification exposée ci-dessus ;
- s'engager à porter les sommes nécessaires au budget communal ;
- donner pouvoir à Madame la Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide par 21 voix pour et 4 abstentions lors d'un vote à main levée.

**SDIS désignation d'un référent élu et d'un agent pour la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 a institué la police administrative spéciale de la DECI placée sous l'autorité du Maire (article L 2213-32 du CGCT).

Il incombe au Maire de s'assurer de l'existence et la suffisance des ressources en eau destinées à la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre ainsi que de la disponibilité des points d'eau destinés à cet usage.

Dans ce cadre Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit désigner en son sein un délégué ainsi qu'un agent pour assurer cette mission.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Antoine LEGOUBEY, élu délégué ;
- Dominique LESIGNE, agent communal qui sera épaulé par Raphaël COLLETTE et Isabelle TESNIERE.

La séance est levée à 22 h 15 mn